



D.T.E.R/D.V.R.E/S.E.I.R/.....406...../2022

Rabat, le :.....

21 SEP. 2022

ATTESTATION DEFINITIVE D'APTITUDE A L'EMPLOI
DES PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER
Société GEVEKO MARKINGS S.A.S (EX. ORE PEINTURE)
(France)

- Vu la directive d'homologation des produits de marquage routiers.
- Vu le rapport d'étude d'homologation présenté par le LPEE le 05/05/2022 de la phase VII (durabilité à 30 mois) pour le compte de la société ORE PEINTURE.
- Vu Le dossier administratif déclarant la modification de la raison sociale de la société ORE PEINTURE à GEVEKO MARKINGS S.A.S.
- Vu les fiches de validation des résultats définitifs à 30 mois présenté par le LPEE le 14/09/2022 pour le compte de GEVEKO MARKINGS en deux exemplaires.

Le Directeur des Travaux et de l'Exploitation Routière atteste par la présente que le système de produits des marquages routiers appliqué le 26 juin 2019 sur les planches d'essai organisées conformément à la procédure d'homologation en vigueur et dont les caractéristiques sont détaillées dans la fiche de validation des résultats éditée par le LPEE et ayant la référence suivante :

Référence	Produits	Support d'application	Fin de validité
DR/LPEE/19/RHB-16	Enduit à chaux RIF-XP marque ORE PEINTURE + Billes de verre EHOSTAR STRM marque SOVITEC	Hydrocarbonées en enrobés	25 juin 2026

a atteint une durée de vie de 30 mois selon la norme marocaine NM 10.9.094.

La fiche de résultat éditée par le LPEE portant les références et la date fin de validité ci-dessus doit être obligatoirement annexée à la présente attestation.

La présente attestation ainsi que la fiche de résultat sont valables à partir de la date de sa signature jusqu'à la fin de validité ci-dessus.

Les résultats obtenus lors de la planche expérimentale d'essai constituent la base pour l'acceptation de l'aptitude à l'emploi du système mais les caractéristiques de ces produits de marquage doivent être vérifiées lors de la réalisation des travaux de signalisation horizontale au niveau des chantiers pour s'assurer de la consistance de la fabrication.

De même, la présente attestation ne déroge pas son porteur des procédures et autorisations nécessaires pour la mise à disposition sur le marché marocain des produits sus-référenciés.

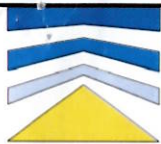
Cette attestation est délivrée à la société GEVEKO MARKINGS S.A.S pour servir et valoir ce que de droit.



Le Directeur des Travaux et de l'Exploitation Routière

Rachid TABBOUCHY





Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes (LPEE)
Centre Expérimental des Matériaux et du Génie Industriel (CEMGI)
 Croisement des routes 106/107, TIT MELLIL, CASABLANCA
Tél : 05 22 69 90 20 ; Fax : 05 22 69-90-38

PRODUITS DE MARQUAGE HORIZONTALE DES CHAUSSEES
FICHE DE VALIDATION DES RESULTATS D'HOMOLOGATION
N°DR/LPEE/19/RHB-16

Laboratoire d'essai : L.P.E.E.

Client	: GEVEKO MARKINGS	Référence homologuée	RHB-16
Enduit à chaud	: RIF-XP marque GEVEKO MARKINGS	Nature	Nature 3 : Enduit à chaud
Billes de verre	: EHOSTAR 5TRM marque SOVITEC	Catégorie	Dm : Les produits durables applicables avec une machine automotrice
Destination	Chaussées hydrocarbonées en enrobés	Dossier	2020-150-06629-2020-2326 2021-150-03908-2021-1404 2022-150-01882-2022-0644
Durée de vie	: 30 MOIS	Planche expérimentale sur la RR313 (Enrobés) Appliquée le 26 juin 2019 Contrôlé à 30 mois le 15 Mars 2022	
CARACTERISTIQUES D'APPLICATION SUR PLANCHE EXPERIMENTALE		CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES PRODUITS DE MARQUAGE	
Zone d'application : RR313 PK 0/12		Caractéristiques d'identification d'enduit à chaud	
CARACTERISTIQUES DE LA CHAUSSEE		• Type de liant	Résine hydrocarbonée
▪ Hauteur de sable (mm)	0.3	• Extrait sec (%)	99.7 ± 2.0
▪ Rugosité (SRT)	0.55	• Cendres à 450°C (%)	85.5± 3.0
▪ TMJA 2019 (2*2 voies)	11662	• Cendres à 900°C (%)	74.3± 3.0
CARACTERISTIQUES D'APPLICATION (Par extrusion)		• Teneur en liant (%)	14.4± 2.0
▪ Dosage enduit à chaud +billes de verres g/m²	≥2960	• Séchage ASTM (min)	≤5min
▪ Dosage en Enduit à chaud (g/m²)	≥2692	Caractéristiques des billes de verre : EHOSTAR 5 TRM de marque SOVITEC	
▪ Dosage en Microbilles (g/m²)	≥268	• Qualité : Taux des billes défectueuses %	≤20%
CARACTERISTIQUES MOYENES à 30 MOIS DES BANDES 2 ,3 et 4 EN ZONE A		• Granulométrie	Conforme
Rétro réflexion ECOLUX (mcd/Lux/m²)	172		
▪ Angle d'éclairage ε : 3°30'±10'			
▪ Angle d'observation α _p : 4°30'±5'			
▪ Rugosité (SRT)	0.70		
▪ Degré d'usure	10		
▪ Facteur de luminance β	0,36		
▪ Coordonnées trichromatiques	x 0,3390 y 0,3536		

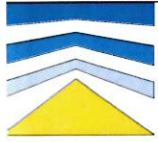
- Nous attestons que les produits de marquage composés de l'enduit à chaud RIF-XP de marque GEVEKO MARKINGS et les billes de verre EHOSTAR 5 TRM marque SOVITEC, dont les caractéristiques sont mentionnées ci-dessus, sont homologués à titre **définitif** sous la référence RHB-16 pour la signalisation horizontale des chaussées hydrocarbonées en **enrobés**.
- Les caractéristiques d'homologation de ces produits de marquage doivent être vérifiées lors de la réalisation des travaux de signalisation horizontale au niveau des chantiers, pour s'assurer de la constance de la fabrication.

A CASABLANCA le : 02/06/2022

**LE DIRECTEUR DU CENTRE EXPERIMENTAL
 DES MATERIAUX ET DU GENIE INDUSTRIEL
 DU LPEE
 REDOUANE.NABAOUI**



Réservé à la Direction Générale des Routes et du Transport Terrestre		
N° DTGR/DURE/ SEIR/406/2022	Date décision : 21 SEP. 2022	Validité : 25 JUN 2026



Casablanca le : 02/06/2022

Exigences normatives

Selon la norme NM 10.9.094, les durées de vie minimales pour les produits durables (catégories Dm et D) applicables par une machine automotrice ou par tout autre moyen sont fixées à :

- 12 mois pour les produits de nature (1) relatifs aux peintures et produit à un ou plusieurs composants, applicable en couche froid ou à chaud
- 24 mois pour les produits de nature 2,3 et 4 relatifs aux enduits à froid, enduits à chaud et bandes préfabriquées, et ce en classe A (zone de mesure dans l'axe de la chaussée)

Ci-après les exigences des essais de contrôle de la durabilité

Désignation	Exigences pour le marquage blanc				
	NM10.9.094(1994)				
Rugosité /Résistance au glissement en SRT	≥0,45				
Coefficient de luminance Rétro réfléchie (RL) Minimal -visibilité de nuit en milli candelas/lux/m ²	≥150				
Facteur de luminance minimal pour les produits catégories Dm et D sur chaussée bitumineuse (Semestrielle)	≥0.27				
Degré d'usure minimal	≥6				
Domaine de chromaticité du blanc -produits catégories Dm et D sur chaussée bitumineuse (Semestrielle)	x	0,319	0,359	0,337	0,297
	y	0,295	0,335	0,357	0,317

LE DIRECTEUR DU CENTRE EXPERIMENTAL
DES MATERIAUX ET DU GENIE INDUSTRIEL
DU LPEE

REDOUANE. NABAQUI

